

BILLETS D'AFRIQUE et d'ailleurs...

Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines



Anciens numéros disponibles sur <http://www.survie-france.org>

EDITO

Élection

Dans le monde actuel, le mode de gouvernement qui passe pour le meilleur, ou du moins pour le moins mauvais, est celui qui est issu du suffrage des citoyens. L'élection est le seul moment où chacun peut exprimer sa voix. Le peuple souverain est alors courtisé par ceux qui briguent la charge de le gouverner. C'est le moment des discours, des bilans et des promesses. La communauté nationale décide alors de faire confiance pour quelque temps à tel ou tel candidat.

Si, en pratique, bien des données peuvent venir influencer et détourner ce processus, son application demeure assez simple pour qu'on puisse penser que celui qui gouverne représente bien la majorité. On pourra donc la considérer comme responsable des décisions, bonnes ou mauvaises, bienfaites ou nuisibles, prises en son nom. Le peuple allemand a donné en 1933 le pouvoir à Hitler comme chancelier du Reich qui l'a conduit à l'abîme, le peuple anglais, en 1940, a fait confiance à Churchill, comme Premier ministre, qui l'a mené à la victoire. Les Français ont choisi De Gaulle comme Président en 1958 pour perpétuer une France mythifiée. Tous ces peuples sont acteurs de leur propre histoire.

La machine démocratique commence à dérailler quand certains peuples prétendent s'ériger en acteurs de l'histoire des autres, sous un prétexte quelconque. Dans la course à la puissance que menèrent les États européens à la fin du XIX^e siècle, la colonisation, qui priva tant de peuples de leur souveraineté, fut fondée sur une idéologie de la supériorité. Ce n'est pas un hasard si, dans ces circonstances historiques, les Européens en vinrent à tenter de s'anéantir mutuellement à deux reprises au cours du XX^e siècle. Il y a en effet une contradiction entre la démocratie et l'impérialisme. La surenchère du nationalisme conduit directement au fascisme, c'est-à-dire à l'exaltation de l'orgueil national et à la guerre.

La France n'a pas encore réglé la question du colonialisme, et cette question empoisonne toujours la démocratie française. L'impérialisme français en Afrique, pudiquement passé sous silence, est un fait essentiel. Si les pays africains qui sont dans l'orbite française ne connaissent pas des processus électoraux absolument réguliers dans toutes leurs exigences, simples mais incontournables, c'est que la nécessité des élections libres est considérée comme superflue, voire gênante pour le maintien de ces pays sous l'influence française.

Parallèlement, les élections françaises se déroulent, elles, sur de faux enjeux, tel celui, inquiétant, de l'identité nationale, emprunté à Le Pen, revendiqué par Nicolas Sarkozy, auxquels plusieurs autres candidats ont emboîté bien vite le pas à leur manière. L'absence de démocratie cautionnée d'un côté entraîne un dévoiement de la démocratie de l'autre. Les deux phénomènes politiques sont intimement liés.

La démocratie française est à un tournant. Si elle se réfugie dans la défense de l'identité française au lieu d'affronter courageusement son histoire et ses responsabilités dans l'état de l'Afrique, elle choisit un chemin dangereux.

Derrière les discours convenus, c'est cela qui va se décider dans les scrutins qui se préparent. Les dirigeants français seront-ils élus pour défendre la véritable démocratie, c'est-à-dire la voix des peuples partout où elle tente de se faire entendre, ou pour défendre une puissance française nostalgique, figée dans le chauvinisme et la peur de l'autre ?

De la capacité de la France à rompre résolument avec une politique impérialiste dépend son épanouissement futur comme État démocratique sans complexes et sans préjugés.

Odile Tobner

Points forts dans ce numéro :

p. 2 : DOSSIER SPECIAL AFRIQUE DE L'EST. Journal de la Corne de l'Afrique et des pays proches : Somalie, Somaliland, Puntland, Éthiopie, Érythrée, Djibouti et Yémen. Manigances et hypocrisies franco-américaines.

p. 5 : Côte d'Ivoire – Accord de Ouaga. Laurent Gbagbo offre un nouveau costume à Guillaume Soro. L'accord de Ouagadougou, signé le 4 mars, tente d'installer un *modus vivendi* entre les Forces Nouvelles et celles du président Gbagbo et fixe un chemin semé d'embûches vers les élections... marginalisant les autres forces politiques et accordant toujours aussi peu de place aux citoyens.

p. 6 : Rwanda – De 7 avril en 7 avril. 13 ans après le génocide des Tutsi rwandais, la face cassée de la République n'est toujours pas réparée.

p. 6 : Kinshasa à feu et à sang. Le 22 mars, un affrontement à armes légères, automatiques et lourdes, a éclaté entre des forces armées congolaises (FARDC) et les hommes de la garde rapprochée de l'ancien vice-président, Jean-Pierre Bemba, dans la capitale de la République Démocratique du Congo (RDC) Kinshasa.

p. 7 : RDC, « Mixage » ambigu au Nord Kivu ? Alors qu'à Kinshasa des combats ont opposé l'armée congolaise et la garde de l'ex-vice-président Jean-Pierre Bemba, au Nord-Kivu, la recombinaison des forces armées ne semble pas tenir ses promesses.

p. 7 : RCA. La France, chien de garde du Général-Président Bozizé. Soutien aérien "quasi-permanent", instructeurs militaires, commandos parachutistes et forces spéciales, l'armée française a engagé de très gros moyens dans le Nord-Est du pays, à la frontière de la province soudanaise du Darfour.

p. 8 : Biens mal acquis. plainte pour recel de détournement de biens publics contre Omar Bongo et Denis Sassou Nguesso.

p. 9 : Privatisation de la filière coton : dernier acte ? Après la vente discrète du groupe Dagrès en France, et le dépeçage annoncé de la CMDT au Mali, la filière coton sera entièrement privatisée. Cela risque d'entraîner une paupérisation accrue des paysans africains.



DOSSIER SPECIAL AFRIQUE DE L'EST

Corne de l'Afrique : une situation à très haut risque

Journal de la Corne de l'Afrique et des pays proches : Somalie, Somaliland, Puntland, Éthiopie, Érythrée, Djibouti et Yémen. Manigances et hypocrisies franco-américaines.

1. Somalie : vers une situation à l'irakienne, que les forces de l'AMISOM n'arrivent pas à maîtriser pour le moment

Fin 2006, les forces des Tribunaux islamiques, qui avaient conquis le pays en juin, ont été battues par l'armée éthiopienne qui s'était portée au secours du président Yussuf et de ses faibles troupes encerclées dans Baïdoa.

Interdits de refuge au Kenya, recherchés et pourchassés sur terre par les Éthiopiens et dans les airs par les Américains (agissant avec un bombardier AC 130, basé à Djibouti), les dirigeants islamistes sont entrés dans la clandestinité, en multipliant les menaces contre les forces « infidèles d'occupation » et leurs alliés. (cf. *Billets* n° 152 et 155)

Le Premier ministre, puis le Président, sont entrés en janvier dans Mogadiscio. Le 13 mars, le Parlement somalien a voté le principe d'un retour du gouvernement à Mogadiscio, mais en se gardant bien de préciser une échéance.

L'Union africaine a poursuivi ses efforts pour organiser une force multinationale africaine de maintien de la paix en Somalie (AMISOM). Elle espère réunir à terme 8000 hommes. Trois pays ont déjà donné leur accord et un quatrième réserve sa décision : 1 700 militaires sont attribués par l'Ouganda, 850 par le Nigeria, et 1 700 par le Burundi. La participation du Ghana n'est pas confirmée.

Après un bref campement à Baïdoa, les premiers éléments des forces ougandaises ont atterri, le 6 mars 2007, à l'aéroport de Mogadiscio où elles ont été accueillies par des tirs de mortier. Bien qu'elle n'ait pas été précisée par les observateurs, il semble que l'identité des assaillants soit à rechercher parmi les anciennes forces des Tribunaux islamiques.

Un avion de transport de l'AMISOM a été la cible de deux missiles au moment de son atterrissage le 9 mars à l'aéroport de Mogadiscio. Officiellement il s'agissait d'un accident technique qui n'aurait pas fait de victimes. Mais les islamistes ont revendiqué la destruction de l'aéronef.

Les victimes civiles sont nombreuses et les habitants, qui en ont les moyens, fuient la capitale – Depuis ce débarquement des forces ougandaises, les accrochages et les attentats se multiplient : il n'est pas un jour sans que l'on n'annonce une nouvelle explosion ou des tirs en pleine ville. Les populations civiles paient un lourd tribut à cette nouvelle insécurité que les forces armées de l'Ouganda et de l'Éthiopie (qui, en dépit de ses annonces de retrait, n'a rapatrié qu'un tiers de ses troupes) n'arrivent pas à surmonter. Le Premier ministre somalien a annoncé le 11 mars que la ville serait sécurisée dans les trente jours... mais les observateurs sont très sceptiques.

C'est véritablement une situation "à l'irakienne" qui s'installe à Mogadiscio. Plusieurs dizaines de civils ont été tués, dont des enfants. Selon l'ONU, rien qu'au mois de février, 40 000 personnes auraient quitté la capitale pour se réfugier dans les provinces. En mars, il semble que ce mouvement se soit encore accéléré.

De nombreuses personnalités politiques et des hommes d'affaires sont pris pour cible : par exemple, le beau-frère du Premier ministre a été tué fin février. À la résidence du président du **GFT** (Gouvernement fédéral de transition), la villa Somalia, les forces de l'ordre ont dû repousser plusieurs attaques. Le 18 mars, c'est le Président d'une ONG

somalienne, M. Isse Abdi Isse, qui tombe sous les balles à Mogadiscio. Son assassinat a été dénoncé par l'ensemble de la communauté internationale et par l'ONU.

Depuis le 21 mars 2007 – De violents combats ont opposé, en cinq points de la capitale, des insurgés aux troupes somaliennes et éthiopiennes. Les corps de cinq soldats tués ont été traînés par les pieds et brûlés devant une foule surexcitée. Cela rappelle les scènes qui avaient suivi la destruction d'un hélicoptère américain en 1993 (cf. *Billets* n° 152). Face à cette situation, l'Éthiopie avait annoncé une accélération du retrait de ses troupes et un cessez-le-feu qui n'a tenu que trois jours. Le 29 mars, l'armée éthiopienne a utilisé un hélicoptère pour bombarder des positions islamistes dans Mogadiscio : une dizaine de civils ont été tués. Le 30 mars, dès l'aube, les combats s'intensifient entre forces armées éthiopiennes (qui ont perdu leur premier hélicoptère) et des centaines de Somaliens armés.

Conférence de réconciliation à Mogadiscio, le 16 avril 2007 ? – Le Président somalien du GFT, Abdullahi Yusuf Ahmed, a annoncé la tenue d'une conférence de réconciliation à Mogadiscio à partir du 16 avril. Celle-ci devrait accueillir 3 000 personnalités somaliennes et extérieures pendant deux mois...

Sera-t-elle vraiment organisée ? A-t-elle des chances d'aboutir à un compromis pour la pacification du pays ? Bien qu'il soit impossible de répondre à ces questions, on peut s'interroger sur les chances de réussite d'une telle initiative. On voit mal un accord possible entre des parties qui ont des intérêts tellement opposés : islamistes extrémistes et modérés (la frontière est bien difficile à établir !), chefs de guerre et leurs milices, pirates organisés en force économique locale (style mafia), société civile, auxquelles s'ajoutent les ambitions politiques et économiques, etc.

Déjà des voix se sont élevées pour reprocher au Premier ministre son dialogue avec les islamistes "modérés".

Qui soutient et approvisionne les extrémistes islamistes ? – Le double jeu est de mise : officiellement les États de la région soutiennent les efforts de paix et ils évitent, en général (sauf l'Érythrée qui lance des déclarations parfois anti-américaines), de s'opposer ouvertement à la doctrine américaine ; mais officieusement, certains aideraient les forces islamistes extrémistes somaliennes.

Tout d'abord, l'Érythrée avait pris ouvertement fait et cause en faveur des Tribunaux islamiques et y avait envoyé des milices (estimées à 3000 combattants, dont on ne sait pas s'ils ont été rapatriés à ce jour...).

Ensuite, Djibouti contribue certainement à une aide au moins logistique, sans que les forces armées américaines et françaises ne trouvent rien à redire... et ne voient rien. Les moyens techniques de détection hypersophistiqués ont une vision sélective...

D'autres pays arabes envoient certainement des aides : l'ONU et d'autres sources ont évoqué le soutien en matériel de guerre, envoyé par l'Égypte, la Libye, l'Arabie Saoudite, l'Iran, la Syrie et même le Hezbollah libanais.

Les Américains soupçonnés de mener une guerre secrète en Somalie. – Selon une information du *New York Times*, reprise par l'agence chinoise *Xin Hua Net*, les Américains se livreraient à une guerre secrète en Somalie, en utilisant les ressources et les facilités offertes par l'Éthiopie et le Kenya : couloirs aériens, passage de forces spéciales qui auraient pénétrées sur le territoire somalien, etc.

L'objectif serait la traque des islamistes et des terroristes désignés. Sauf nouvelle information, ces opérations ne



semblent pas avoir été couronnées de succès. On parle de l'arrestation d'un ou deux responsables, mais les informations sont confuses.

Selon des témoins, la nouvelle base américaine de Djibouti servirait au regroupement des personnes qui sont enlevées dans la région, en Somalie et au Kenya en particulier. Elles seraient dirigées ensuite vers d'autres bases.

Les pirates somaliens reprennent du service – Les pirates somaliens avaient été mis au chômage par les Tribunaux islamiques. Dès la défaite de ces derniers, les pirates ont repris leurs activités. Les eaux qui longent la Somalie ont toujours été considérées comme l'une des zones les plus dangereuses du globe pour les navires.

Le 25 février, le NU Rozen, un navire de transport du programme alimentaire mondial, qui venait de décharger 1800 tonnes de vivre dans les ports de Berbera et Bosasso a été arraisonné par des pirates. Depuis on est sans nouvelle officielle. Il est probable que des négociations sont en cours pour monnayer la restitution du bâtiment et de son équipage.

2. Somaliland

Le Somaliland, en dépit de ses efforts, ne parvient toujours pas à faire reconnaître son auto-indépendance par la communauté internationale. Parfois présenté comme une réussite économique et un modèle de renaissance et de démocratie dans une région secouée par les guerres civiles, les changements de régime, dominée par les clans, le Somaliland aurait réussi à rester à l'écart des tragiques événements qui ont endeuillé la Somalie.

Malheureusement ses autorités ne parviennent pas à chasser les vieux démons classiques : les journalistes en sont les premières victimes.

Le 4 mars, la Haute Cour de Hargeisa, siégeant exceptionnellement dans l'enceinte de l'académie de police de Mandera (60 km au Nord-Est de Hargeisa), a condamné Yusuf Abdi Gabobe, directeur de publication de *Haatuf*, à deux ans de prison pour avoir « rapporté de fausses informations sur le gouvernement, discréditant le Président et sa famille et créant une tension entre les communautés ».

Ali Abdi Dini, rédacteur en chef, Mohamed Omar Sheik, correspondant dans la région d'Awdal (Nord-Ouest), et Ibrahim Mohamed Rashid Fara, journaliste, jugé par contumace, ont pour leur part été condamnés à deux ans et cinq mois.

Encore un média "indépendant" qui disparaît du paysage somalilandais. Ce jugement non équitable discrédite le gouvernement et ruine ses efforts pour se présenter comme un modèle de démocratie.

3. Yémen : des accrochages réguliers et meurtriers, dans la discrétion absolue

Des accrochages entre tribus yéménites et forces de l'ordre : plus de 100 morts – Selon *L'Humanité*, les affrontements entre l'armée yéménite et les milices chiites d'Abdel Malek Al Hawthi ont fait plus de 100 morts, dont environ 90 soldats en cinq jours.

Un pont qui relierait la péninsule arabique à l'Afrique de l'Est ? – On parle peu souvent de l'actualité du Yémen. Bien que ne faisant pas partie géographiquement de la Corne de l'Afrique, le Yémen exerce une influence régionale importante. Par exemple, il y a un commerce important entre les côtes de l'Érythrée, de Djibouti et du Somaliland qui transite sur des boutres qui traversent la mer rouge.

Une nouvelle publiée par l'agence de presse *Reuters* le 23 février évoque le projet de construction d'un pont qui relierait le Yémen aux côtes djiboutiennes et dont la construction pourrait être rapidement confiée à une société de Dubaï. Le projet serait évalué à un milliard de dollars US. Mais l'information n'a pas été confirmée par d'autres sources depuis cette date.

Ce projet modifierait certainement et de façon considérable l'économie de la région, en ouvrant une route entre l'Afrique de l'Est et la Péninsule arabique. Reste à parler des routes à construire du côté djiboutien où le point d'ancrage du pont est constitué par une région très isolée, n'ayant aucune voie de communication pour un tel trafic. (À suivre)

4. Djibouti : les violations des droits de l'Homme se multiplient

L'affaire Borrel toujours d'actualité – La juge Sophie Clément avait profité du passage d'Ismaël Omar Guelleh (IOG), Président de Djibouti, à Cannes, pour lui envoyer une invitation à s'entretenir avec elle, en qualité de témoin, sur l'affaire Borrel. Comme on pouvait le prévoir, fidèle à sa stratégie, ce dernier a ignoré l'invitation.

À titre de compensation (morale ?), la ministre de la Défense Mme Alliot-Marie a fait inviter le 7 mars dernier, IOG à visiter (pour la deuxième fois en un an !) le porte-avions Charles-de-Gaulle qui a fait escale à Djibouti avant d'aller patrouiller au large de l'Afghanistan. Cela suffira-t-il à rassurer le "suspect dans l'affaire du meurtre d'un magistrat français en exercice" sur les bonnes intentions des autorités françaises à son égard et sur le soutien sans condition qu'elles continuent de lui apporter, en dépit des actions (jugées condamnables "en haut lieu") de la Justice française... toujours à la recherche de la vérité malgré les obstacles que lui oppose le Gouvernement français...

La découverte d'un premier charnier dans le Nord – On sait que, depuis 1991 (début de la résistance conduite par le FRUD), les forces gouvernementales (Armée nationale djiboutienne AND) et les bataillons, constitués d'enrôlés somaliens pour l'occasion, avaient mené des actions de répression massive contre les populations civiles du Nord de Djibouti, essentiellement d'origine Afar. De nombreux témoignages concernant des exécutions collectives, des viols, des destructions de cheptels, de puits, de centres médicaux et d'écoles avaient été publiés.

La découverte de ce charnier est importante, car elle confirme les témoignages reçus. – Elle est si importante que les autorités ont immédiatement arrêté et traduit en justice le Président de la Ligue djiboutienne des droits humains (LDDH)¹ pour le punir d'avoir ébruité l'affaire en publiant un communiqué dans lequel il réclamait l'ouverture d'enquêtes nationales et internationales pour rechercher et punir les coupables.

Le viol sordide d'une jeune fille sourde et muette par un militaire devient officiellement une simple altercation... – Le Président de la LDDH avait relaté dans un autre communiqué, le viol à son domicile, d'une jeune fille sourde et muette, par un militaire de la Garde présidentielle. Les autorités djiboutiennes ont considéré qu'il s'agissait d'un nouveau délit de propagation de fausses nouvelles.

Après avoir fait pression sur les témoins, les autorités locales et la famille de la victime, les médias gouvernementaux (*La Nation* et la *RTD*), seuls autorisés à diffuser des informations à Djibouti, ont publié des communiqués qui transformaient le viol en simple altercation entre le militaire et la jeune fille. N'ayant pas la peur du ridicule, ils ont oublié qu'une altercation n'est possible que si les deux adversaires peuvent parler...

Faisant d'une pierre, deux coups, les autorités ont profité de cette action judiciaire pour confisquer le passeport de M. Abdi, afin de l'empêcher de se rendre à la conférence de l'UIDH du 15 mars à Ouagadougou. Elles voulaient éviter qu'il y présente son rapport sur la situation alarmante des droits de l'Homme à Djibouti.

¹ Jean-Paul Noël ABDI est le Président de la LDDH. Il est aussi vice-président de l'UIDH – (Union interafricaine des droits de l'Homme). La LDDH est affiliée à la FIDH - Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme, dont le siège est à Paris.



Lettre ouverte concernant la situation d'un défenseur des droits de l'Homme à Djibouti

À Monsieur Philippe Douste-Blazy
Ministre des Affaires étrangères

De l'ARDHD et Survie, Paris, le 14 mars 2007

Monsieur le Ministre,

Nos associations sont particulièrement inquiètes sur l'évolution de la situation à Djibouti et en particulier le harcèlement policier dont est victime M. Jean-Paul Noël Abdi, Président de la [...] LDDH et Vice-président pour l'Afrique de l'est de l'UIDH...

Depuis de nombreuses années, en dépit des difficultés et des obstacles qu'il rencontre dans son pays, Monsieur Abdi défend les droits de l'Homme. Son action courageuse et engagée est reconnue non seulement par les Djiboutiens mais par l'ensemble des défenseurs des droits de l'Homme.

La semaine dernière, il a publié deux informations importantes :

– la première concerne la découverte d'un premier charnier dans le Nord de Djibouti (DAY)

– la seconde concerne une affaire sordide : le viol récent d'une jeune fille sourde-muette par un militaire de la Garde nationale djiboutienne.

Les réactions officielles du Gouvernement djiboutien ne se sont pas fait attendre. Dès le vendredi 9 mars, Monsieur Abdi était arrêté à son domicile par la Police criminelle qui agissait sans mandat.

En dépit de son état médical préoccupant et de la nécessité de suivre un traitement régulier, il a été incarcéré à la Prison de Gabode où il a passé quarante-huit heures en garde à vue. Au cours de ces deux jours complets, il n'a été interrogé que durant 25 minutes par un juge d'instruction, qui lui a signifié sa remise en liberté provisoire et qui lui a délivré une convocation pour samedi prochain (17 mars).

À sa sortie du tribunal, les policiers, agissant sur ordre, lui ont demandé de leur remettre son passeport, qu'ils ont saisi.

Pour ces deux raisons, Monsieur Abdi ne pourra pas se rendre à Ouagadougou pour participer à la conférence annuelle de l'UIDH et présenter le rapport sur la situation des droits de l'Homme à Djibouti.

Par ailleurs, la convocation qu'il a reçue pour samedi prochain, laisse supposer qu'il est susceptible d'être de nouveau incarcéré pour des motifs qui n'auraient rien de répréhensibles dans un état de droit.

Nous sollicitons votre Ministère pour qu'il intervienne le plus rapidement possible auprès des autorités djiboutiennes, afin que :

– le passeport de Monsieur Abdi lui soit immédiatement restitué et qu'il soit libre de circuler, y compris à l'étranger, pour participer à cette conférence internationale,

– cessent toutes les manœuvres de harcèlement qui sont dirigées contre un défenseur reconnu des droits de l'Homme [...]

La France ne saurait admettre que de telles injustices soient commises sous ses yeux, sans réagir.

Dans le cas contraire, nous ne serions pas loin de penser qu'elle accorde un soutien abusif à une dictature qui viole sans cesse et en toute impunité (jusqu'à présent) les droits d'une population civile qui est soumise à une forme moderne d'asservissement et qui est victime de massacres (Arhiba 1991 et Arhiba 2005, plus tous ceux que l'on commence à identifier au fur et à mesure de la découverte de charniers). Les raisons seraient faciles à imaginer : la défense des intérêts stratégiques de la France serait-elle supérieure à celle de la protection des défenseurs des droits de l'Homme et aussi d'un juge français assassiné dans l'exercice de ses fonctions. [...]

Une mobilisation conduite par l'ARDHD et Survie pour la défense de Jean-Paul Noël Abdi

– L'ARDHD et Survie ont publié un communiqué commun pour dénoncer l'arrestation de Jean-Paul Noël Abdi et ont adressé une lettre ouverte à M. Douste-Blazy, ministre français des Affaires étrangères, pour lui demander une intervention diplomatique auprès des autorités djiboutiennes afin qu'elles cessent de le harceler, qu'elles lui restituent son passeport et qu'elles rétablissent sa liberté de circuler (lire encadré ci-contre).

Ces communiqués ont été repris par de nombreux supports et des interviews ont été réalisées par *Radio-Vatican*, la *BBC*...

Le jugement rendu le dimanche 18 mars est contesté par tous les observateurs. Jean-Paul Noël Abdi était recherché pour sa diffusion d'information sur la découverte du charnier. Il a été jugé au dernier moment pour diffusion de fausses informations concernant le viol de la jeune fille handicapée.

Son avocat avait demandé, dans ces conditions, le renvoi de l'affaire. N'ayant pas obtenu gain de cause, il n'a pas pu plaider.

Jean-Paul Noël Abdi a été condamné très lourdement à 6 mois de prison ferme et 100 000 FDJ d'amendes, soit environ 425 €.

Vers l'établissement d'un centre de commandement US pour l'Afrique à Djibouti ? – Depuis février, tant du côté américain que djiboutien, on évoque la possibilité d'installer à Djibouti, le centre de commandement militaire américain pour l'Afrique. La nouvelle n'a certainement pas fait sauter de joie les Français, qui encaissent les dividendes de leur soutien abusif au Gouvernement dictatorial de Guelleh. En réaction, les autorités françaises multiplient les signes de sympathie envers le régime...

5. Érythrée

Le harcèlement des journalistes – L'Érythrée est considérée par Reporters Sans Frontières (RSF) comme la plus grande prison au monde pour journalistes. RSF signale que trois journalistes sur treize détenus dans des conditions inhumaines depuis cinq ans, seraient morts en prison, au secret. De nouvelles arrestations ont eu lieu récemment.

La guerre larvée avec l'Éthiopie – En dépit des recommandations internationales pour fixer la frontière avec l'Éthiopie, les autorités érythréennes n'ont pas accepté la résolution à ce sujet, et contestent toujours l'attribution au pays voisin de quelques dizaines de kilomètres arides...

Les tensions directes et indirectes sont permanentes. En plus des accrochages réguliers à la frontière, l'Érythrée s'est opposée à l'Éthiopie en Somalie. Elle avait envoyé (selon les informations publiées par les agences de presse) des milices estimées à 3 000 hommes pour apporter un soutien aux Tribunaux islamiques. Depuis la défaite de ces derniers, on est sans nouvelles de ces milices. Sont-elles retournées en Érythrée ou continuent-elles à agir en Somalie, contribuant aux violences qui sont rapportées quotidiennement ?

Le ministre érythréen de l'Information a fait une déclaration sur les risques d'aggravation de la situation engendrée par la présence des forces ougandaises, il a dénoncé officiellement la collusion Éthiopie-USA, accusant l'Éthiopie d'être la marionnette des Américains.

Le renforcement des liens avec Djibouti – Djibouti et l'Érythrée multiplient les marques réciproques "d'amitié". De nombreuses visites croisées de ministres et de hauts fonctionnaires sont médiatisées par les deux pays. S'agit-il de bien montrer l'hostilité des deux régimes avec l'Éthiopie, qu'ils considèrent aujourd'hui comme l'ennemi commun ?

La prise d'otages. – Le 2 mars, la disparition de nombreux touristes qui visitaient le Nord de l'Éthiopie a été signalée. Les informations sur le nombre et la nationalité ont d'abord été très confuses. De nombreux touristes ont été retrouvés dans les jours qui ont suivi.

Au final, cinq Européens (trois Britanniques, une italo-britannique et une Française, tous employés à la mission diplomatique anglaise d'Addis Abeba) et leurs huit accompagnateurs éthiopiens manquaient à l'appel. On a retrouvé leurs voitures abandonnées dans un village, criblées de balles.

Les Éthiopiens ont accusé les Érythréens d'être responsables de l'enlèvement. Ils ont aussitôt décliné toute implication, provoquant un regain de tension entre les deux États. Les services britanniques ont délégué sur place un groupe d'enquêteurs appartenant au SAS.

Finalement les cinq otages européens ont été retrouvés en Érythrée, le 13 mars, après onze jours.. Ni l'identité des ravisseurs, ni les conditions d'une négociation éventuelle n'ont été rendues publiques. Les otages ont certifié qu'ils avaient été bien traités.

En revanche, on est sans nouvelles des huit accompagnateurs et les observateurs sont très inquiets sur le sort qui pourrait leur être réservé en Éthiopie...

L'action en sous-main de Djibouti dans la prise et/ou la



libération des otages a été évoquée par certains observateurs, mais rien ne permet de le confirmer.

6. L'Éthiopie incarcère toujours les journalistes d'opposition

Après plusieurs années de « modération », selon le rapport annuel de RSF, une quinzaine de journalistes sont incarcérés depuis novembre 2005 pour avoir participé ou couvert les manifestations de la coalition d'opposition au régime.

Les relations diplomatiques avec Djibouti sont tendues, d'autant plus que Djibouti a choisi de renforcer ses alliances avec l'Érythrée. Mais l'Éthiopie, qui a perdu ses deux ports au moment de l'accession de l'Érythrée à l'indépendance, doit composer avec Djibouti qui lui assure une ouverture sur le trafic maritime, prolongée par la liaison ferroviaire qui relie les deux capitales. [Jean-Loup Schaal]

SALVES

Côte d'Ivoire – Ouaga : Laurent Gbagbo offre un nouveau costume à Guillaume Soro

L'accord de Ouagadougou, signé le 4 mars, tente d'installer un modus vivendi entre les Forces Nouvelles et celles du président Gbagbo et fixe un chemin semé d'embûches vers les élections... marginalisant les autres forces politiques et accordant toujours aussi peu de place aux citoyens.

Après quelques semaines de « dialogue direct » à Ouagadougou, les représentants des Forces Nouvelles, des présidents ivoirien et burkinabé, sont parvenus à un accord, signé le 4 mars par Laurent Gbagbo, Guillaume Soro et le "facilitateur" Blaise Compaoré. Négociations sans date butoir, ambiance de travail sereine, prudence dans les déclarations à la presse, le savoir-faire de la communauté Sant'Egidio (représentée par Mario Giro – déjà présent à Marcoussis en 2003) s'est révélé efficace. L'accord aborde successivement les questions de l'identification des populations, du processus électoral, de la restructuration de l'armée, du redéploiement de l'administration et de la réconciliation nationale. Il comporte un chronogramme devant mener aux élections en dix mois et dont les premières lignes ont été respectées scrupuleusement avec la mise en place d'un « centre de commandement intégré » et la désignation du nouveau Premier ministre. Dans le prochain mois, la formation du gouvernement, la suppression de la zone de confiance, puis le démantèlement des milices, le début du regroupement des combattants et leur désarmement, le redéploiement de l'administration et les audiences foraines devraient suivre.

Guillaume Soro, nommé Premier ministre ce 29 mars par décret du président Gbagbo, acquiert des responsabilités nationales alors qu'il n'a pas encore 35 ans. Mais sans un accord additionnel sur le partage du pouvoir exécutif, la signature du président ivoirien reste cruciale à chacune des étapes : refondation de l'armée, nomination des magistrats des audiences foraines, attributions des nouvelles cartes d'identité, inscription sur les listes électorales, collaboration entre les opérateurs établissant les cartes d'électeur. En matière d'identification, le camp présidentiel obtient la limitation des audiences foraines à 3 mois – « pour 3 à 4 millions de "sans-papiers" », selon Pierre Schori.

Réconciliation ou petits arrangements ?

Le paragraphe sur la réconciliation nationale laisse perplexe : les signataires demandent aux Nations Unies la suppression de la zone de confiance, l'autorisation immédiate d'importer des armes légères et la levée des sanctions individuelles. Notons que le 28 mars, l'ONU a « fait sien l'accord de Ouagadougou ». Au menu de la réconciliation figure aussi une extension de la loi d'amnistie de 2003. Les faits couverts par la nouvelle amnistie débutent environ un mois avant l'arrivée au pouvoir de Laurent Gbagbo. La date retenue ne doit rien au hasard : le 17 septembre 2000, le général Robert Gueï échappait au « complot du cheval blanc », qu'il attribua aux partisans d'Alassane Ouattara, soutenus, selon lui, par « certaines chancelleries ». Fuyant la répression féroce qui s'ensuivit, des militaires ivoiriens – qui deviendront les chefs de l'armée rebelle – trouvèrent refuge à Ouaga. Le lot de consolation créé pour Bédié et Ouattara ressemble à une coquille vide, le Cadre permanent de concertation (CPC) ayant un rôle purement

consultatif. La formation en cours du gouvernement de Guillaume Soro ne semble pas faire grand cas de ces deux poids lourds et de leurs partis politiques, le PDCI et le RDR.

En revanche, le rôle du "facilitateur" Compaoré est plus clair. Il forme à lui tout seul une sorte de nouveau Groupe de travail international : le Comité d'évaluation et d'accompagnement (CEA) composé uniquement, pour le moment, des représentants des signataires de l'accord, est chargé de rendre compte à l'ONU. Il pourra inviter d'autres acteurs ou observateurs à se joindre au Comité.

En signant cet accord, Guillaume Soro gagne une légitimité et une place de choix sur l'échiquier politique ivoirien. Mais une fois installé dans son nouveau bureau de la Primature, fera-t-il le poids face au « boulanger d'Abidjan » ? Les deux hommes se connaissent parfaitement. Tout comme les leaders des jeunes patriotes sanctionnés par l'ONU, Eugène Djué et Charles Blé Goudé, le nouveau Premier ministre est un ancien secrétaire général du syndicat étudiant Fesci. Il a été formé à la politique par le FPI de Laurent Gbagbo. Qui aura intérêt à appuyer le chef rebelle, constitutionnellement trop jeune pour briguer la magistrature suprême, dans son ascension politique ?

Les yeux doux de l'Élysée

La genèse de l'accord de Ouagadougou laisse penser que Laurent Gbagbo a obtenu cet accord grâce à la pression de Paris sur la rébellion. Rappelons quelques faits. Venu rendre visite à Blaise Compaoré, le Monsieur Afrique de l'Élysée – Michel de Bonnacorse – donnait son feu vert au « dialogue direct » le 9 janvier : « *Le but des pays raisonnables est qu'il y ait des élections libres et honnêtes en octobre, ce qui donnera un président légitime qui sera soit élu, soit réélu, et c'est à ce président de mettre un terme à cette crise.* » Le 11 janvier, RFI évoquait une rencontre à Paris de magistrats ivoiriens avec leurs homologues français au sujet des événements de novembre 2004 : « *Un règlement à l'amiable est envisagé. Il est bien sûr question d'argent.* » Le 12 janvier, le ministre de la Coopération, Brigitte Girardin, s'entretenait pour la première fois avec le président Laurent Gbagbo. Entre le 28 février et le 2 mars, elle rencontra successivement le "facilitateur" Blaise Compaoré, le président Laurent Gbagbo, l'ex-Premier ministre Charles Konan Banny, Guillaume Soro et l'opposant Alassane Ouattara. Mais cette agitation diplomatique tricolore ne doit pas faire oublier qu'un autre accord a été signé à Ouaga.

Le 24 janvier, le négociateur de la présidence ivoirienne, Désiré Tagro, rencontrait à Ouaga Éric de Turckheim, cofondateur de Trafigura – la société responsable du déversement des déchets toxiques à Abidjan qui provoqua 15 décès. S'ensuivit un accord, le 13 février, portant sur un versement de Trafigura de 152 millions d'euros à l'État ivoirien, puis la libération de Claude Dauphin, aussi cofondateur de la société, que Laurent Gbagbo gardait derrière les barreaux depuis presque cinq mois. Rappelons que Claude Dauphin et sa société sont impliqués dans de multiples scandales : affaire pétrole contre nourriture en Irak, scandale des réserves de pétrole stratégique en Afrique du Sud, financement du parti politique *People's National Party* en Jamaïque. Trafigura, fondée par deux anciens collaborateurs français de Marc Rich, a pris l'habitude



de faire affaire avec les pires régimes : le Nigéria d'Abacha, le Soudan d'El-Béchar, le Congo de Sassou Nguesso... la liste est sans doute malheureusement très incomplète. L'accord avec Trafigura était sans doute un préalable. Les déclarations du président de la Licra et député européen UMP, Patrick Gaubert, laissent penser qu'il s'est impliqué dans les négociations entre Trafigura et Laurent Gbagbo, qu'il a rencontré au début du mois de février puis du mois de mars : « *c'est un bon accord* », « *il n'y a pas eu de négociation secrète.* »

Revenons à l'accord politique. Ne peut-on imaginer que Jacques Chirac a reçu des signaux l'incitant à baliser une sortie de crise, ou, tout au moins, le retrait partiel de l'armée française, avant de quitter l'Élysée ? On siffle la mi-temps au moment où il se retire, laissant Gbagbo occuper quasiment tout le terrain. Libre au prochain locataire de l'Élysée de reprendre l'initiative... Mais d'ici là, le business franco-ivoirien reprend de plus belle : une délégation du Medef est prévue à Abidjan mi-avril. Les mauvais esprits se souviennent que fin 2005, Guillaume Soro vantait ses mérites de « *futur Premier ministre* » et lançait un « *appel vers le BTP* » sur le portail internet batiweb.com. À quand le troisième pont d'Abidjan ?

Cet accord tente d'installer un modus vivendi entre les Forces Nouvelles et celles du président Gbagbo, dans le cadre d'un désengagement des forces impartiales et fixe un chemin semé d'embûches vers les élections... marginalisant les autres forces politiques et accordant toujours aussi peu de place aux citoyens. [David Mauger]

De 7 avril en 7 avril

13 ans après le génocide des Tutsi rwandais, la face cassée de la République n'est toujours pas réparée.

Dès 1993, nous avons pris conscience que le Rwanda vivait sous une funeste menace : des nouveaux massacres, pires que les précédents, pouvaient survenir. Les mois passant, de nombreux signes, des informations vérifiées, renforçaient ces craintes et, surtout, confirmaient qu'une volonté d'une violence extrême était à l'œuvre. Sans en tenir compte, la France maintenait son soutien aux dirigeants d'un régime dont l'hostilité aux Tutsi allait jusqu'à appeler à leur extermination. Nous avons dénoncé cette option, sans grand effet. Noyant dans des camouflages les éléments d'un long processus historique – dans lequel notre pays avait sans conteste joué un rôle néfaste –, la France s'en est tenue à un engagement fatal.

Cette inexcusable, difficilement explicable complicité ne s'est hélas pas démentie lorsque le pire est survenu. Jusqu'à la veille de la catastrophe, elle aurait pu être corrigée. Au contraire, la France est allée au-delà, confirmant sa complicité dans la tourmente. Cette réalité est encore aujourd'hui niée, 13 ans après les faits. Ce sont les plus hautes autorités de ce pays qui doivent la reconnaître, et agir en conséquence. Jusqu'à ce qu'elles aient accompli ce devoir, le dossier reste ouvert. Dans une démocratie, les élus agissent au nom du peuple qui les a choisis, devant lequel ils doivent répondre de leurs actes. C'est ce que nous avons exigé en nous opposant avec détermination à leur décision de soutenir un régime meurtrier. Nous réaffirmons ce refus au nom des victimes, aux côtés desquelles nous resterons.

Si nous n'avions pas la certitude que les circonstances conduiraient jusqu'au génocide avant qu'il ne s'enclenche, dès le 15 avril 1994 nous savions qu'il s'exécutait. De longues recherches (à Survie, puis en association avec d'autres au sein de la Commission d'enquête citoyenne dont nous avons pris l'initiative) nous ont permis de vérifier que des autorités de notre pays savaient qu'une machine infernale s'élaborait au Rwanda. Elles ne l'ont jamais dénoncée, elles l'ont acceptée. Ces recherches se poursuivent, au nom des victimes, non par quelque pervers plaisir de critiquer notre pays, mais pour le conduire hors du cycle pernicieux du mensonge. Pour réparer la face cassée de la République. Ceci relève de notre condition

humaine, y manquer serait accepter qu'une telle abomination se reproduise, ailleurs, avec de nouvelles victimes.

Très rapidement, à l'issue du génocide, nous avons appris que des exécutants présumés avaient trouvé refuge, sans grande difficulté, sur le sol français. Des dossiers, sur certains d'entre eux, ont pu être constitués et des plaintes ont été déposées. Notre association s'est portée partie civile dans plusieurs de ces affaires. Depuis des années, nous nous efforçons de hâter ces procédures face aux "lenteurs" de la justice française. Ces "lenteurs" s'expliquent. Elles ont pour seul objectif de renvoyer le dossier du génocide aux rayons des bibliothèques, aux bons soins des seuls chercheurs ou aux indignations que le silence n'aurait pu éteindre. Il s'agit d'esquiver ce qui pourrait éclairer la responsabilité française, d'éviter tout débat sur cette question, qu'un procès de cet ordre mettrait sur la place publique. C'est pourtant la place qu'elle mérite. Il en va de même en ce qui concerne les plaintes contre x visant des militaires français, déposées par des rescapés du génocide devant le Tribunal aux armées de Paris. Survie est partie civile aux côtés des plaignants. En ce qui concerne ces procédures, nous n'avons pas l'ambition de nous substituer à la justice, nous ne prononçons pas de condamnations ni d'acquittements. Nos efforts visent à ce qu'elles aillent à leur terme. Nous exigeons que justice se fasse, tout simplement. On conviendra avec nous qu'il serait temps.

Il serait aussi temps de regarder l'histoire en face, pour en extraire l'essentiel : quelles que soient ses multiples composantes, elle a été chevauchée par des cavaliers indignes que notre pays a infiltré dans son cours.

Aujourd'hui, à la suite de l'insensée « affaire Bruguière », les relations diplomatiques entre la France et le Rwanda sont rompues. Quelles pourraient être les conditions de leur rétablissement ? À cette question, posée lors d'un récent colloque organisé à l'UNESCO par la diaspora rwandaise d'Europe, Patrick de Saint Exupéry a répondu que ce rétablissement dépendait de l'aveu, chez nous, de la vérité. Sans aucun doute. Nous espérons qu'il en soit ainsi, que l'on puisse reprendre le fil de l'histoire dans un contexte assaini. Que l'on puisse se recueillir les 7 avril, sinon sans douleur, au moins délivré de la honte. Combien d'années faudra-t-il encore attendre ? [Sharon Courtoux]

Kinshasa à feu et à sang

Le 22 mars, un affrontement à armes légères, automatiques et lourdes a éclaté entre des forces armées congolaises (FARDC) et les hommes de la garde rapprochée de l'ancien vice-président, Jean-Pierre Bemba, dans la capitale de la République Démocratique du Congo (RDC) Kinshasa.

Estimant que sa sécurité n'était pas garantie, Jean-Pierre Bemba a refusé de voir les soldats affectés à sa sécurité, à l'époque où il était vice-président du gouvernement de transition, intégrer l'armée régulière. Sa garde personnelle, composée de plusieurs centaines d'hommes stationnés dans ses résidences, était complétée par d'autres éléments répartis dans la ville. Les combats qui ont opposé ces derniers aux FARDC a fait jusqu'à 200 morts et de lourds dégâts matériels.

Au terme de 48 heures de combats, les FARDC et la Garde présidentielle ont pris le dessus, et Bemba s'est réfugié à l'ambassade de l'Afrique du Sud. Le 23 mars, « *les autorités judiciaires de la RDC ont délivré un mandat d'arrêt pour haute trahison contre Jean-Pierre Bemba [pour avoir] détourné des éléments de l'armée à ses propres fins* », a déclaré à l'AFP, un porte parole du gouvernement.

Le procureur général a précisé qu'il poursuivait Jean-Pierre Bemba, élu sénateur en janvier, pour pillage et entretien de milice et qu'il allait saisir le Parlement afin de lever son immunité.

Il est encore difficile de savoir qui a mis le feu au poudre, le camp du président Joseph Kabila, ou le sénateur Bemba, battu à



l'élection présidentielle mais aujourd'hui chef de l'opposition ? Comme l'écrit le journaliste de la BBC Mark Doyle, l'un et l'autre sont d'anciens combattants arrivés dans les espaces du pouvoir par les armes. La décision d'intégrer les anciennes gardes personnelles à l'armée régulière¹ a été confirmée par l'ultimatum lancé, mi-mars, par le chef d'état-major.

La promesse avait été formulée de les remplacer par une protection « adéquate ». Pourquoi n'y a-t-il pas eu de discussions entre le pouvoir et l'opposition afin de conclure un accord permettant de régler cette question pacifiquement ? Selon Colette Braeckman (*Le Soir* de Bruxelles), les autorités auraient découvert des dépôts d'armes et des stocks d'uniformes, y compris des tenues de la Garde présidentielle, dans la ville. Le soupçon que des assassinats et actes de banditisme, commis récemment, ont été perpétrés par des provocateurs déguisés en GP est né. La journaliste belge évoque des « préparatifs insurrectionnels » qui expliqueraient « la fermeté actuelle des autorités qui entendent faire comparaître Jean-Pierre Bemba devant les tribunaux ». Bien entendu, d'autres accusent l'équipe au pouvoir de vouloir juguler l'opposition qui dénonce la corruption du gouvernement.

La communauté internationale, qui multiplie des appels au dialogue, confirme cependant son soutien au président Kabila. La ministre française déléguée à la Coopération, Brigitte Girardin, après avoir dit sa volonté de rencontrer Bemba pour faciliter le dialogue, a signé le 24 mars à Kinshasa un document-cadre de partenariat de 200 millions d'euros sur cinq ans. La Belgique a fait de même.

En attendant de mieux décrypter les événements à Kinshasa, nous pouvons, sans courir le risque de se tromper, rappeler ce qui a conduit à la situation actuelle de la RDC : c'est le génocide commis au Rwanda, traité par-dessus la jambe par la communauté internationale avant, pendant et après son exécution. [SC]

« Mixage » ambigu au Nord Kivu ?

Alors qu'à Kinshasa des combats ont opposé l'armée congolaise et la garde de l'ex-vice-président Jean-Pierre Bemba, au Nord-Kivu, la reconstitution des forces armées ne semble pas tenir ses promesses.

Depuis février, la situation au Nord-Kivu (à l'est de la République Démocratique du Congo) a pris un tournant. Ce virage, qui n'améliore pas le sort des populations civiles, concerne la composition des forces en conflit. Le « mixage » de troupes dissidentes fidèles au général insurgé Laurent Nkunda² à des éléments des Forces armées congolaises (FARDC) a donné naissance à plusieurs brigades. L'une d'elle, baptisée Bravo, a été placée sous le commandement du colonel Makenga Sultani, issu des forces dissidentes. Cette opération a été menée à son terme avec l'accord du président congolais Joseph Kabila et l'intercession de Kigali.

Auparavant, les combats voyaient s'affronter les FARDC (auxquelles s'ajoutaient les combattants des FDLR³ et des miliciens Maï Maï installés dans certaines localités) et les troupes de Nkunda. Désormais les troupes « mixées », notamment celles de la brigade Bravo, s'opposent aux FDLR. Les derniers combats en date ont débuté le 9 mars. Les troupes de Makenga ont été attaquées par des FDLR embusqués à Buramba (territoire de Rutshuru). Des dizaines de milliers de civils, fuyant l'affrontement, se sont réfugiés à Nyamilima. Selon les observateurs, les exactions et pillages qui ont suivi sont imputables à certains éléments de la brigade Bravo. Ces derniers ont par ailleurs tué des villageois les prenant pour des FDLR. Toutes les forces armées, et toutes les milices, doivent

répondre de nombreux viols, rapines et homicides.

Destiné à ramener la paix dans la région, notamment en se débarrassant des FDLR⁴, le « mixage » ne semble pas près d'atteindre son objectif. Il s'accompagne de faits qui ne facilitent pas la lecture de sa mise en œuvre.

– Mi-mars, des "combattants" rwandais se sont rendus aux casques bleus au Nord Kivu. Ils affirment avoir déserté les rangs du général dissident, expliquant qu'ils avaient été recrutés au Rwanda avec la promesse d'obtenir un emploi civil en RDC. Ils se sont retrouvés dans un camp militaire où des proches de Nkunda leur ont demandé de les rejoindre. On ne sait s'il s'agit d'un incident mineur, ou si Nkunda tente de grossir ses rangs avant les prochains mixages.

– Les informations selon lesquelles les FDLR auraient lancé des bombes, à partir de la frontière de la RDC, sur Busasamana au nord du Rwanda, sont confirmées à Goma. Selon des sources crédibles, les services rwandais affirment n'envisager aucune réaction pour le moment. Il serait question d'une rencontre entre Kagame et Kabila à ce sujet, mais elle ne semble pas encore être inscrite sur les agendas des deux présidents.

Le site proche de Nkunda (kivupeace.org) insiste toujours sur l'absence d'aide à la brigade Bravo de la part de la Mission des Nations Unies au Congo. La MONUC est accusée de prendre partie, après avoir utilisé les FDLR contre Nkunda avant le « mixage ». Ce site appelle la communauté internationale, la France en particulier, à prendre position sur la question. Il évoque – en ce qui concerne le combat contre les FDLR – des difficultés engendrées par les liens entre habitants et ces derniers (mariages, mais aussi certains commerces, qui intéressent les populations misérables). Des témoignages rassemblés dans la région montrent que beaucoup ressentent une plus vive hostilité à l'égard de la brigade Bravo qu'à l'égard des FDLR, « avec qui nous avons appris à vivre ». En diversifiant les sources, on comprend sans difficulté que les groupes identitaires ne vivent pas la situation de façon identique. Les rwandophones en général, les Tutsi un particulier, ont davantage à craindre des FDLR que les autres groupes, qui redoutent davantage les "corps habillés".

De tout ceci, Kinshasa, accaparé par d'autres soucis, paraît loin. Comme les nombreux représentants de la communauté internationale que la capitale abrite. Qu'en est-il en réalité ? [SC]

La France, chien de garde du Général-Président Bozizé

Soutien aérien "quasi-permanent", instructeurs militaires, commandos parachutistes et forces spéciales, l'armée française a engagé de très gros moyens dans le Nord-Est du pays, à la frontière de la province soudanaise du Darfour.

Dès le début du mois de mars, les agences de presse faisaient état des moyens considérables que la France mettait en œuvre afin de contrer l'offensive rebelle de l'UFDR (Union des forces démocratiques pour le rassemblement) autour de la localité de Birao. On peut d'ailleurs se demander si les militaires français ne font pas la guerre pour le compte d'une armée centrafricaine déliquescence.

D'autant plus déliquescence qu'à l'automne 2006, les renseignements militaires évaluaient les effectifs de l'UFDR à une centaine de rebelles, rejoints par une partie des hommes armés qui pullulent dans le nord du pays. Il faut donc croire que la menace rebelle a grossi incroyablement vite en quelques mois ou que les 18 instructeurs militaires français ont été sérieusement inquiétés.

Comme souvent, ce sont les civils qui ont trinqué. Si on ne connaît pas le nombre de victimes, le coordinateur humanitaire de l'ONU en RCA, a constaté que 70 % de la bourgade de Birao

¹ Les anciens vice-présidents devant par la suite être protégés par 12 policiers mis à leur service.

² Général insurgé depuis les événements de Bukavu en 2004, Nkunda commande les troupes dissidentes des 81^{ème} et 83^{ème} brigades qui l'ont rallié.

³ Forces démocratiques de libération du Rwanda, force armée opposée à Kigali comprenant des éléments ayant participé au génocide de 1994.

⁴ Qui seraient renvoyés au Rwanda, intégrés dans l'armée ou dans la vie civile, ou jugés pour des crimes passés s'il y a lieu.



avait été incendié. Les écoles de la ville, ainsi que l'hôpital ont été détruites et pillés durant les combats. Les soudards de l'armée centrafricaine ont fini le "boulot" en incendiant les maisons dont ils suspectaient les occupants de complicité avec la rébellion. La situation est si dramatique que les Nations Unies annoncent la création de bureaux de coordination dans le Nord du pays pour assister les milliers de personnes dispersées et cachées dans la brousse.

Par ailleurs, l'Union Africaine (UA) a déploré les exactions commises en Centrafrique par les forces gouvernementales et dénoncé "l'impunité" dont elles jouissent dans un rapport interne de l'organisation.

Près de 14 000 personnes vivaient à Birao avant les récents affrontements. Les Nations Unies estiment maintenant qu'il n'y en a pas plus de 600. Le reste venant grossir le million de personnes déplacées, soit le quart de la population, affecté par une guerre civile larvée. À l'échelle du pays, les conflits armés récurrents depuis des décennies, l'instabilité politique et les régimes dictatoriaux ont dévasté la vie de 4,2 millions de personnes.

C'est sans doute cette "stabilité" qu'invoque le gouvernement français pour justifier son intervention militaire. Le cadre est clair : « La France est liée au Centrafrique par un "accord de défense", conclu à l'indépendance, en 1960 », nous rabâche-t-on. Ces accords de défense entre la France et le Centrafrique prévoient une intervention militaire en cas d'agression extérieure. En l'espèce, il s'agit d'un mouvement rebelle centrafricain, auquel s'ajoutent sans doute des éléments tchadiens. Les liens entre les présidents centrafricain Bozizé et tchadien Déby, l'un et l'autre soutenus par Paris, sont connus. Il y a bien le contexte régional permettant à Jacques Chirac de souhaiter « éviter un débordement de la guerre au Darfour voisin ». Mais de quel « débordement » s'agit-il précisément ?

Une préoccupation chiraquienne qui n'empêche pas la poursuite, depuis plus de 4 ans, des pires crimes contre l'humanité, à quelques dizaines de kilomètres.

De là à penser que cet engagement militaire ne sert qu'à défendre un régime criminel et à sauvegarder des intérêts purement français, il n'y a qu'un tout petit pas. D'autant que François Bozizé n'a nullement la volonté politique de régler pacifiquement la crise en instaurant un dialogue. Protégé par les Mirages et les paras français, l'ancien chef rebelle s'obstine dans la logique de guerre en achetant des armes en Chine et en Afrique du Sud. Des cargaisons d'armes et munitions lui sont fournies en échange de diamant et d'uranium. Les réseaux français branchés sur la Françafrique s'enrichissent au passage. C'est l'ancien directeur du SCTIP (Service de coopération technique internationale de police), Jacques Delebois qui conseille Bozizé en matière de sécurité et de renseignement. On croise également à Bangui l'ancien chef de la milice lepéniste Bernard Courcelle.

Comme au Tchad voisin, la France protège militairement un régime peu reluisant mais Paris vient aussi d'accorder un crédit-relais de 66 millions de dollars à Bangui pour rembourser ses dettes à la Banque Mondiale. Un crédit perpétuant encore la dette publique puisqu'il permettra de débloquer 82 millions dollars de nouveaux concours.

C'est sûrement ce que Dominique de Villepin appelait « une preuve tangible que la France défend des valeurs démocratiques et non des régimes ».

Des valeurs démocratiques qu'elle pourrait commencer par appliquer chez elle. En instaurant, par exemple, l'obligation d'un débat et d'un contrôle parlementaire quand il s'agit de l'emploi de la force militaire.

En pleine campagne présidentielle, on comprend donc que l'Élysée ne souhaite pas que sa politique françafricaine s'invite dans l'arène électorale. Les Français pourraient découvrir que son armée couvre des violations massives des droits de l'Homme. [Raphaël De Benito]

À la suite de la publication, en mars 2007, par le CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement), du document de travail de 126 pages dont nous reproduisons les conclusions ci-dessous, trois associations, Sherpa, Survie et la Fédération des Congolais de la Diaspora (FCD), ont déposé à Paris une **plainte pour recel de détournement de biens publics contre Omar Bongo et Denis Sassou Nguesso**, qui sont personnellement, eux et leurs proches, propriétaires en France de biens considérables dont l'origine est inexplicable sauf à soupçonner qu'ils proviennent du détournement des ressources des États gabonais et congolais. Cette plainte constitue le début d'actions résolues pour lutter contre la corruption qui a enfoncé dans la misère les peuples africains, corruption à l'égard de laquelle, malgré des résolutions de principe, la justice et l'État français font preuve d'une grande inertie et même d'une tolérance complice extrêmement condamnables.

www.ccfid.asso.fr/ewb_pages/i/info_999.php

CCFD, Biens mal acquis... profitent trop souvent, la fortune des dictateurs et les complaisances occidentales, mars 2007 : « **Principales conclusions**

À en croire le président de la Banque Mondiale, l'Américain Paul Wolfowitz, la restitution des avoirs détournés par les dirigeants des pays du Sud devrait démontrer l'engagement déterminé de la communauté internationale contre la corruption, décrite comme le cancer du développement.

À combien peut-on estimer les sommes détournées et celles restituées ? De quels instruments juridiques dispose un pays spolié et à quels obstacles doit-il faire face ? L'engagement de la communauté internationale est-il sincère ? Telles sont quelques-unes des questions auxquelles tente de répondre ce document de travail du CCFD. En voici les principales conclusions :

1. Les avoirs détournés et les biens mal acquis par les dictateurs des pays du Sud représentent un vrai enjeu de développement.

Au niveau quantitatif, les avoirs détournés par des dictateurs au cours des dernières décennies représentent, au bas mot¹, entre 100 et 180 milliards de dollars. Pour certains pays, la ponction est massive : la fortune de 5 à 6 milliards de dollars amassée par Mobutu en RDC (ex-Zaïre) équivaut au PIB du pays ! Ces chiffres, qui ne tiennent pas compte des détournements opérés par les proches des dictateurs, ne donnent qu'un aperçu de l'ampleur de la corruption. Michel Camdessus, l'ancien directeur général du FMI, a ainsi évoqué des chiffres dépassant 1 000 milliards de dollars.

Au niveau politique, la grande corruption mine la démocratie. Elle finance le maintien au pouvoir de régimes autoritaires (arrangements avec l'opposition, clientélisme, achat d'armes). Elle s'impose dans l'imaginaire de la population comme la clé de la réussite politique ou économique et tend à s'ériger en système. En sapant les efforts entrepris par les citoyens pour la justice et la vérité, elle peut ruiner les espoirs de démocratisation même des plus téméraires.

2. Les discours vertueux des bailleurs de fonds masquent mal la faiblesse des fonds restitués (4 milliards de dollars) ou gelés (2,7 milliards de dollars).

Pour l'essentiel, les rares fonds restitués l'ont été récemment par la Suisse, notamment ceux de Marcos (Philippines) et d'Abacha (Nigeria), et par les États-Unis concernant Saddam Hussein (Irak). La France, qui s'enorgueillit d'être le premier pays du G8 à avoir ratifié la Convention des Nations Unies contre la corruption (dite de Mérida), n'a procédé à aucune mesure de restitution.

3. Le pillage des richesses des pays du Sud s'est opéré avec la complicité ou à l'initiative des gouvernements et des entreprises du Nord.

Soucieux de leurs intérêts géopolitiques et économiques, les États-Unis, le Royaume-Uni ou la France ont soutenu l'arrivée ou le maintien au pouvoir des régimes les plus despotiques et corrompus, que ce soit en Asie (Suharto, Marcos), en Amérique latine (Duvalier, Pinochet) ou en Afrique (Abacha, Houphouët-Boigny). Alors que Blumenthal, le représentant local du FMI, les avait alertés par un rapport, en 1982, que le régime Mobutu était un puits sans fond, les pays occidentaux ont délibérément poursuivi leur soutien financier. En 1997-98, la France et la compagnie Elf ont financé la reprise du pouvoir au Congo-Brazzaville par Denis Sassou Nguesso, moins regardant sur les conditions d'exploitation du pétrole de son pays.



Dès lors, on comprend le peu d'empressement des gouvernements du Nord à saisir et restituer les avoirs et biens mal acquis des dictateurs en question. Au-delà même de l'activité économique générée par ces apports de liquidités, sanctionner leurs alliés d'hier ou d'aujourd'hui les exposerait à des révélations dont ils préféreraient se passer.

4. Les paradis fiscaux et judiciaires constituent un obstacle majeur au recouvrement des avoirs d'origine illicite.

Les paradis fiscaux et judiciaires, qui offrent à leurs utilisateurs faible taux imposition et opacité garantie, minimisent l'espoir que les pays spoliés recouvrent un jour les 100 à 170 milliards envolés :

* Ils rendent très difficile la localisation des avoirs volés, car le secret bancaire et de multiples entités juridiques (*trust*, fondations, *special purpose vehicle*, etc.) permettent de masquer le véritable propriétaire des fonds. Ils favorisent ainsi le blanchiment de l'argent volé et son recyclage dans l'économie légale ;

* Ils permettent de transférer très rapidement les capitaux traqués (ou susceptibles de l'être) dans des lieux où on pourra difficilement venir les chercher.

Or, ces paradis fiscaux et judiciaires n'existent qu'avec l'accord des grandes places financières internationales. La moitié des territoires offshore dans le monde bat pavillon britannique ; l'État du Delaware aux États-Unis a tout du paradis fiscal ; l'Europe abrite le Luxembourg, la Suisse et le Liechtenstein et la France, en particulier, tolère à ses portes deux des pires centres offshore au monde : Monaco et Andorre².

5. En dépit d'un arsenal législatif renforcé, l'identification, le gel et la restitution des avoirs mal acquis se heurtent aux faiblesses de la coopération judiciaire.

L'arsenal législatif pour saisir et restituer les fonds d'origine illicite s'est considérablement enrichi ces dernières années. Depuis dix ans, l'organisation des États américains, le Conseil de l'Europe, l'Union africaine et l'Union européenne se sont dotés de conventions et autres protocoles contre la corruption. Surtout, les Nations unies ont adopté en 2003 la Convention de Mérida, entrée en vigueur en décembre 2005 et qui, dans son chapitre V, érige le recouvrement des avoirs d'origine illicite en principe du droit international.

Pour autant, ces normes resteront condamnées au rang de déclarations de principes tant qu'elles ne s'accompagneront pas d'une coopération judiciaire effective. Pour un pays spolié, le recouvrement des avoirs volés relève du parcours du combattant. Une fois soumise la demande d'entraide judiciaire au pays qu'on soupçonne d'abriter les fonds volés, encore faut-il compter sur le bon vouloir de l'administration sollicitée : la France a refusé au Nigeria une demande formulée en anglais ; l'Angleterre refuse de coopérer si on ne lui donne pas la preuve que les fonds se trouvent bien sur son territoire (!) ; la Suisse ne cherche pas à identifier les comptes détenus sous de faux noms ; le Liechtenstein dispose d'une quinzaine de voies de recours administratifs et judiciaires rallongeant d'autant le processus ; certains pays ne répondent jamais. Dans le meilleur des cas, la demande aboutit mais, comme pour les avoirs de Marcos en Suisse, après 17 ans de procédures !

Ces difficultés corroborent le triste constat des magistrats signataires de l'Appel de Genève en 1996 : «*Les frontières n'existent plus pour l'argent sale, mais pour la justice, si*». »

1. Faute de chiffres, la fortune présumée de certains dirigeants n'est pas prise en considération dans ce calcul.

2. Ils complètent, aux côtés du Liberia, du Liechtenstein et des îles Marshall, la liste de cinq pays identifiés en 2006 comme refusant les normes de transparence et d'échange d'information définies par l'OCDE (Organisation pour la coopération et le développement économique).



[Omar Bongo est à la tête du Gabon depuis 1967. Selon une investigation du Sénat américain, il se réserverait chaque année 8,5 % du budget de l'État (111 millions de dollars). Résultat : malgré un PIB moyen par habitant élevé pour la région (5 500 \$), la population gabonaise n'a même pas de quoi se soigner. Omar Bongo reçoit régulièrement les personnalités politiques françaises. Selon afriquecentrale.info, il a rencontré le 19 mars, à Paris, le candidat de l'UMP Nicolas Sarkozy. Il a également reçu, dans sa résidence parisienne François Bayrou, candidat de l'UDF.

Denis Sassou Nguesso a été au pouvoir au Congo Brazzaville entre 1979 et 1992, avant d'y revenir par la force en 1997. Lors des guerres civiles de l'été 1997 et de 1998-99, financées par Elf et plusieurs banques françaises, ses milices (les Cobras) ont massacré et violé de façon systématique. On parle de 100 000 morts. La justice française a

reconnu en 2002¹ qu'on pouvait parler de lui comme d'un « dictateur », auteur de « crimes contre l'humanité ». Le livre *Afrique, Pillage à huis clos* de Xavier Harel rapporte qu'entre 2003 et 2005, il aurait organisé l'évaporation de près d'un milliard de dollars de revenus pétroliers. Proche de Jacques Chirac, Sassou Nguesso a reçu la semaine dernière la visite de la ministre déléguée à la Coopération, Mme Girardin. – OT]

A FLEUR DE PRESSE – ÉLECTIONS

Livre « *Chirac, mon ami de 30 ans* », de Jean-François Probst, cité par le *Nouvel observateur* : « Automne 94. La résistance contre Balladur, que les sondages donnaient gagnant haut la main. Probst est chargé des torpilles contre le 1^{er} ministre. Il monte des coups, aidé par les hommes de Foccart [...], par le patron des RG Yves Bertrand et par des hommes d'Omar Bongo. »



[Bongo n'est jamais très loin d'une présidentielle française. En marge du récent sommet France-Afrique, les rencontres avec Nicolas Sarkozy se sont multipliées, à Paris, dans son hôtel particulier. La semaine dernière, notre doyen français africain était encore en visite privée à Paris.

Que peuvent-ils bien se raconter ? Sarkozy aurait-il besoin d'assurer les positions de la France dans le golfe de Guinée en cas d'élection à la présidence ? Une région, théâtre d'une formidable guerre économique mondiale pour le contrôle des ressources pétrolières. Serait-il rattrapé par la pire des *Real Politik* ? Donne-t-il des gages pour assurer la continuité de la politique chiraquienne ?

Ce doit être la "rupture tranquille" qu'il revendique depuis des mois. – RdB]

Privatisation de la filière coton : dernier acte ?

Après la vente discrète du groupe Dagrif en France, et le dépeçage annoncé de la CMDT au Mali, la filière coton sera entièrement privatisée. Cela risque d'entraîner une paupérisation accrue des paysans africains.

Autorisée par un décret du 25 mars 2005, la privatisation de l'entreprise Dagrif est maintenant effective. La holding agro-industrielle, dont l'État français détenait 64,7 %, est un petit empire français, surtout dans la filière coton en Afrique de l'Ouest. Spécialiste de la production de coton et d'oléagineux, de leur commercialisation et des prestations logistiques en Afrique, son chiffre d'affaires s'élevait à 422 millions d'euros en 2004 et 336 millions en 2005, pour un bénéfice de 2,9 millions.

Créée après-guerre, la CFDT (Compagnie française pour le développement du textile) qui deviendra Dagrif en 2001, assure à la France le monopole dans l'approvisionnement d'un certain nombre de matières premières. À l'heure des indépendances, la CFDT devient une entreprise de coopération dont l'État français reste l'actionnaire majoritaire. Elle possède des filiales ou des participations financières importantes dans de nombreux pays africains, et a renforcé sa présence, profitant à l'occasion des privatisations de ces dernières années.

La Socoma et la Sn-Citec au Burkina, la Sodefitec au Sénégal, la CMDT au Cameroun, la Sodecoton au Cameroun, la Gamcot en Gambie, la CNA au Mozambique, Coton Tchad au Tchad, ICB au Bénin et Hasyma à Madagascar dominent le secteur du coton. À travers sa filiale Copaco, Dagrif absorbait en 2005 20 % du coton africain, ré-exporté vers l'Asie pour les deux tiers. Quelques autres filiales sont implantées dans le secteur des huiles alimentaires (Nioto au Togo par exemple) et le groupe tend à se diversifier géographiquement (Asie, Amérique latine). Dagrif est également adossé à l'Agence Française de Développement (AFD) et à sa filiale Proparco, « spécialisée dans le capital-investissement, les prêts et les garanties au secteur privé ». C'est d'ailleurs l'ancien PDG de la Proparco qui accède à la direction de Dagrif en 2003.

Une privatisation très opaque

La toute récente privatisation de Dagrif manque pour le moins de transparence. Introduite par un amendement (n°38, article 53)

¹ Cf. F.-X. Verschave et L. Beccaria, *Noir procès*, Les arènes 2002.



au projet de loi de finances rectificative pour 2004, elle est qualifiée par le député communiste Jean-Claude Sandrier de « *privatisation à la sauvette* ». Elle est approuvée par la commission des finances de l'Assemblée Nationale (séance du 10 décembre 2004), dont le rapporteur général M. Gilles Carrez déclarait alors : « *La commission a donné un avis favorable à cet amendement, mais aucun de ses membres ne savait que l'État français avait encore des intérêts dans l'industrie cotonnière.* » C'est dire si la décision est éclairée...

Autorisée par un décret du 25 mars 2005, la recherche d'un repreneur ne commence officiellement qu'en janvier 2006 par un appel à candidature. La cession doit être effectuée de gré à gré, officiellement pour se laisser la possibilité de choisir un repreneur qui partage « les valeurs de l'entreprise ». Après plus d'un an de suspens, c'est finalement un consortium nommé Sodaco (Société de développement africain du coton et des oléagineux) qui est choisi. Il est composé de la société Sofi-Protéol (ex-Lesieur), conseillé par Edmond de Rothschild, et du groupe IDI (société capital risque). Sodaco sera dirigé par Antoine Gendry. Pur hasard, sa femme Luce Gendry est associée gérante de Rothschild & C^{ie}, banque conseil d'État qui a négocié la privatisation, et représente cette dernière au conseil de surveillance de l'IDI... (*La Lettre du Continent*, 22/03) Le montant de l'acquisition est pour l'instant tenu secret, mais selon *Jeune Afrique* (04/03), « il y a toutefois fort à parier que compte tenu de la crise que traverse actuellement le secteur cotonnier, la valeur de l'entreprise, estimée entre 100 et 200 millions d'euros lors du lancement de la privatisation, en janvier 2006, ait été revue à la baisse ». En effet, les salariés de Dagrís accusent le ministère d'avoir bradé leur entreprise : *La Lettre du Continent* avance la somme de 7,7 millions d'euros !

De graves répercussions en Afrique : le cas du Mali

Les répercussions risquent aussi d'être catastrophiques pour les populations africaines. Dagrís fonctionnait déjà largement comme une entreprise privée, mais elle avait encore officiellement la fonction d'aider les sociétés cotonnières nationales et de garantir un prix stable aux planteurs. Le vernis de l'« aide au développement » risque de céder complètement la place à la recherche du profit.

La majorité des compagnies cotonnières africaines sont privatisées. L'une des dernières à ne pas l'être encore est la CMDT au Mali, détenue à 40 % par Dagrís et à 60 % par l'État malien.

Sa privatisation est réclamée depuis plusieurs années par la Banque Mondiale. Le gouvernement malien s'y est engagé, en contrepartie de l'initiative PPT (Pays pauvres très endettés) d'allègement de la dette, mais en étalant le processus jusqu'à 2008, pour éviter des mouvements sociaux trop importants avant les élections de 2007. La privatisation de la CMDT, à laquelle s'oppose la CAD Mali (Coalition des Alternatives Africaines Dette et Développement), a constitué, en effet, un des points importants du forum des peuples de Fana en 2005.

La CMDT, comme d'autres compagnies cotonnières africaines, souffre des décisions économiques prises au Nord (dévaluation du Franc CFA en 1994, effondrement des cours mondiaux du Coton sous l'effet de la surproduction et des subventions agricoles occidentales) et d'un taux de change défavorable du dollar... Alors qu'elle était bénéficiaire jusqu'à la fin des années 1990, son déficit varie entre 30 et 70 milliards de FCFA ces dernières années, alors que sa production a doublé. Une situation qui résulte également de malversations récurrentes. Selon Sory Ibrahim Guindo, consultant et auteur d'une publication intitulée *La privatisation de la CMDT à l'horizon 2008*, les détournements de fonds au sein de la compagnie ont causé un déficit de 50 milliards de FCFA pour l'année 2004-2005 (*L'Essor*, 13/03) Dagrís refuse depuis plusieurs années de contribuer au déficit de la CMDT, pour en accélérer la privatisation complète. La holding française vient à nouveau de

refuser de participer à la recapitalisation de la compagnie malienne, contraignant cette dernière à des prêts pour la sixième année consécutive. Le premier de 75 milliards de FCFA, souscrit à Paris le 18 février dernier auprès de différentes banques, et le deuxième de 27 milliards de FCFA à la Banque islamique de développement pour l'achat des intrants pour la campagne 2007-2008.

Dagrís à l'affût

Le coton est la deuxième richesse du pays après l'or (8 % du PIB et 30 à 40 % des recettes d'exportation), et la CMDT la plus grosse entreprise du pays, alimentant beaucoup d'autres secteurs comme la banque, les transports, les douanes, les impôts, la vie sociale et les infrastructures du pays. De quoi faire saliver beaucoup de monde... Les modalités de privatisations imposées par la Banque Mondiale prévoient donc la création de quatre zones géographiques qui serviront de supports au morcellement de la CMDT en quatre sociétés filiales, d'abord détenues à 100 % par la CMDT, puis cédées à raison de 61 % pour un opérateur de référence par zone, 20 % pour les producteurs, 2 % pour les travailleurs et 17 % pour l'État. « Dagrís souhaiterait qu'une zone géographique lui soit attribuée et a fait une offre en ce sens mais, à ce stade, rien n'est décidé », écrivait en 2004 la mission économique de l'ambassade de France à Bamako...

L'inquiétude est grande au Mali. La paupérisation des paysans se poursuit : le prix payé par la CMDT aux producteurs est passé de 210 FCFA le kilo en 2004 à 160 FCFA en 2006 alors que leurs frais sont en augmentation. Avec l'ouverture à la concurrence, la logique de rentabilité risque d'aggraver cette situation et de mettre fin au prix unique du coton. Et les quelques missions de services publics, dont la CMDT s'acquittait encore, risquent également d'en souffrir (ou de passer à la trappe). En outre, l'achat de la totalité de la récolte ne sera imposé aux nouvelles sociétés que pour les douze prochaines années. Le coton fait vivre directement ou indirectement entre le quart et le tiers de la population malienne (3,5 millions de personnes) : on devine l'étendue du naufrage social qui se prépare. [Victor Sègre]

Faux Billets

– Dans notre numéro précédent, nous avons laissé passer un lapsus, dans la salve *Une poche de résistance d'anciens de l'opération Turquoise...* : la plainte des Rwandais n'a évidemment pas été déposée devant le TPIR (qui est à Arusha/Tanzanie), mais bien à Paris devant le Tribunal aux armées.

(Achévé le 30/03/2007)

Directrice de la publication : Odile Biyidi Awala.

Directeur de la rédaction : Pierre Caminade.

Secrétaire de la rédaction : Lila Chouli.

Comité de rédaction : Pierre Caminade, Raphaël De Benito, Sharon Courtoux, Sisulu Mandjou Sory, Victor Sègre, Odile Tobner.

Ont aussi participé : David Mauger et Jean-loup Schaal.

Abonnements : Antonin Wattenberg.

Coordination : Olivier Thimonier.